

# L'ACIA, Santé Canada et la FDA - reconnaissance de nos systèmes respectifs de contrôle de salubrité des aliments

---

À la fin d'avril, Paul Mayers, vice-président des Politiques et programmes à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Anil Arora, sous-ministre adjoint de la Direction générale des produits de santé et des aliments à Santé Canada, et Michael R. Taylor, sous commissaire, Aliments et Médecine vétérinaire, à la Food and Drug Administration (FDA) des États Unis ont signé une entente [[Entente de reconnaissance des systèmes de sécurité sanitaire des aliments - Aliments - Agence canadienne d'inspection des aliments](#)] reconnaissant que nos systèmes respectifs de contrôle de la salubrité des aliments offrent un niveau de protection semblable.

« Le Canada et les États Unis ont une confiance réciproque à l'égard de leurs systèmes réglementaires », a déclaré Paul Mayers. « La coopération entre nos pays est essentielle pour favoriser un approvisionnement alimentaire sûr. »

La signature de cette entente est une réalisation importante dans le cadre du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-É.-U. « Cette collaboration entre le Canada et les États-Unis permettra de mieux harmoniser les systèmes de réglementation de la salubrité des aliments et de mieux protéger la santé et la sécurité de nos citoyens », a indiqué Anil Arora.

Par l'entremise du CCR, le Canada et les États-Unis travaillent à accroître les débouchés commerciaux et à améliorer la santé et la sécurité des citoyens des deux pays.

« Dans le cadre du Conseil de coopération en matière de réglementation, les pays comptent harmoniser davantage leurs systèmes de réglementation de la salubrité des aliments, réduire le chevauchement inutile, améliorer l'échange d'information et, dans la mesure du possible, mettre à profit des ressources de façon à ce que les organismes puissent mieux répondre à leurs objectifs de santé publique », a déclaré Michael R. Taylor, sous-commissaire, Aliments et Médecine vétérinaire, FDA.

L'entente de reconnaissance est avantageuse pour le Canada et les États-Unis, car elle permet au pays importateur de tenir compte de la surveillance exercée par le pays exportateur dans l'établissement de l'ordre de priorités de ses activités d'inspection. En outre, les importateurs auront davantage confiance que les produits respectent les exigences du pays. Les importations au Canada doivent continuer de satisfaire aux exigences canadiennes, et les exportations vers les États-Unis doivent continuer de respecter toutes les exigences des É.-U.

De plus, l'ACIA a publié récemment son Cadre visant la reconnaissance des systèmes étrangers de sécurité sanitaire des aliments [<http://inspection.gc.ca/fra/1460643620805/1460643694011>]. Rédigé à la suite de consultations, ce cadre sert de guide à l'Agence pour déterminer s'il convient ou non de reconnaître les systèmes de salubrité des aliments d'un pays étranger. La reconnaissance des systèmes étrangers de salubrité des aliments est basée sur un ensemble de lois, des programmes de mise en œuvre et de surveillance et le suivi de l'efficacité de la réglementation.